	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 janvier 2023	N° 2023-44

Convocation du 20 janvier 2023

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Stéphane PFEIFFER à M. Bastien RIVIERES
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Françoise FREMY
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Pascale BRU à M. Serge TOURNERIE
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON
M. Guillaume MARI à M. Laurent GUILLEMIN
M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Dominique ALCALA
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. DELPEYRAT de 14h30 à 15h30
Mme DELATTRE de 14h30 à 16h10.
M. GUENDEZ à partir de 17h10.
M. GARRIGUES à partir de 17h.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h25 à 16h.
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS jusqu'à 10h30 et à partir de 15h30.
M. Alain GARNIER à Patrick LABESSE à partir de 13h15.
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30.
Mme Claude MELLIER à M. Jean-Claude FEUGAS de 13h à 15h10.
M. Patrick PAPADATO à M. Jean-Baptiste THONY jusqu'à 11h35 et de 13h22 à 16h25.
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h30.
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Pascale PAVONE à partir de 15h10.
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30.
Mme Simone BONORON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h30.
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 10h10 à 13h30 et à M. Jérôme PESKINA à partir de 14h30.
M. Olivier CAZAUX à Mme Brigitte BLOCH de 13h30 à 15h.
Mme Camille CHOPLIN à Mme Fannie LE BOULANGER de 10h45 à 13h20.
M. Max COLES à Mme Béatrice SABOURET à partir de 16h35.
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 11h20 à 14h30.
Mme Nathalie DELATTRE à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h20 et à partir de 16h10.
Mme Eve DEMANGE à Mme Anne LEPINE à partir de 13h15.
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Nadia SAADI jusqu'à 16h25.

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 10h25.

M. Pierre de Gaëtan N'JIKAM à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h55.


Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 14h30.

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30.

M. Kévin SUBRENAT à M. Franck RAYNAL à partir de 16h35.

Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabien ROBERT à partir de 16h35.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 27 janvier 2023	Délibération
		N° 2023-44

Actions de sensibilisation sur le risque inondation sur le territoire de Saint-Louis-de-Montferrand - Reversement d'une partie de la subvention Etat à Saint-Louis-de-Montferrand - Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Lors de la tempête Xynthia en 2010, la commune de Saint-Louis-de-Montferrand a été fortement touchée par les inondations. L'Etat a décidé de délimiter sur la commune une zone d'extrême danger et de démolir les maisons de plain-pied impactées par plus d'un mètre d'eau lors de cet évènement, laissant ainsi des parcelles vides, disposées de manière éparses le long de la Garonne du nord au sud de la commune.

Ces parcelles ont été mises à la disposition de la commune et de Bordeaux Métropole afin de mener une réflexion sur une solution de réappropriation et de valorisation de cette zone d'extrême danger (les Parenthèses) afin de répondre à l'enjeu de réduction de la vulnérabilité de cette partie du territoire, en améliorant le lien entre le fleuve et les hommes, tout en s'appuyant sur la valorisation paysagère, écologique et culturelle des parcelles concernées.

L'ouverture au public des parcelles redevenues zones d'expansion des crues, a été l'occasion pour la Métropole et la commune de Saint-Louis-de-Montferrand de réaliser un projet de territoire sur la nature et le paysage, permettant ainsi d'aménager les espaces libérés (suite à la démolition des constructions), de créer des espaces de convivialité, de communiquer sur le risque inondation et de se réapproprier ces espaces afin de faire vivre le territoire inondable.

A ce titre, 11 panneaux pédagogiques ont été installés, un sur chaque Parenthèse. Leur objectif est de présenter le projet et son contexte, et de sensibiliser les promeneurs sur différentes thématiques, en fonction de la destination de la parcelle (les abeilles sur la parcelle du rucher, les fruits sur les vergers, le risque inondation et le Plan communal de sauvegarde sur la parcelle Mémoire de crue...).

Par ailleurs, des animations ont été organisées par la municipalité de Saint-Louis-de-Montferrand, afin de promouvoir l'ensemble de ces espaces grâce à différentes animations culturelles et environnementales. Intitulées "Le Printemps des Parenthèses", elles se sont déroulées du 9 avril au 18 juin 2022.

Ce programme d'actions a fait l'objet d'une candidature à l'appel à projets lancé par le Ministère de l'environnement, de l'écologie et de la mer relatif à la mise en œuvre d'actions de formation et sensibilisation aux risques d'inondation sur les territoires à risques importants, portée par Bordeaux Métropole. Ainsi, l'Etat a versé à Bordeaux Métropole une subvention à hauteur de 20 000 € en 2022 au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM – dit Fonds Barnier).

Etant donné que la ville de Saint-Louis-De-Montferrand a porté une partie des dépenses subventionnables, il s'agit de reverser une partie de la subvention perçue par Bordeaux Métropole conformément au plan de financement ci-dessous :

	Dépenses	Dépenses	Répartition de la
--	----------	----------	-------------------

	HT	TTC	subvention calculée sur les dépenses HT
Bordeaux Métropole	32 108,64 €	38 267,77 €	16 256 €
Saint-Louis-de-Montferrand	7 394,13 €	7 574,32 €	3 744 €
Total	39 502,77 €	45 842,09 €	20 000 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ("Grenelle 2"),

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5217-2,

VU le Code de l'environnement,

VU la délibération 2017-260 du Conseil métropolitain du 14 avril 2017 relative au programme d'actions et la candidature à l'appel à projets de l'Etat,

VU le courrier du 20 mai 2016 de la Ministre de l'environnement, de l'écologie et de la mer relatif à l'appel à projet sensibilisation sur le risque inondation,

VU le titre de recette n°3892 bordereau 930 émis le 21/09/2022 sur le compte 1321, opération 05P066O024 du budget principal au nom de la Préfecture de la Gironde, correspondant au versement de la subvention sensibilisation au risque inondation d'un montant de 20 000 €,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la commune de Saint-Louis-de-Montferrand a engagé des dépenses liées au programme d'actions et qu'il convient de lui reverser une partie de la subvention,

DECIDE

Article UNIQUE : de réduire le titre de recette n°3892 bordereau 930 émis le 21/09/2022, par l'émission d'un mandat correctif sur le compte 1321 d'un montant de 3 744 € ; ce montant sera ainsi reversé directement à la ville de Saint-Louis-de-Montferrand.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2023

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 FÉVRIER 2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 3 FÉVRIER 2023</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>la Vice-présidente,</p> <p>Madame Véronique FERREIRA</p>
---	--